

RENCONTRES

Départementales de l'Habitat

2012



PRÉFET
DE L'ESSONNE

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

Ce document a été réalisé par la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT) avec la contribution de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'essonne (DDCS) et de la mission de coordination du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Conception et réalisation graphique : Karine Wenglarz - pkw2@bbox.fr.

Crédits photos : DR/Groupe 3F.

le 04/01/2012



Athis Mons - 42 logements



Viry Chatillon - 51 logements



Limours - 10 logements



Saulx Les Chartreux - 7 logements



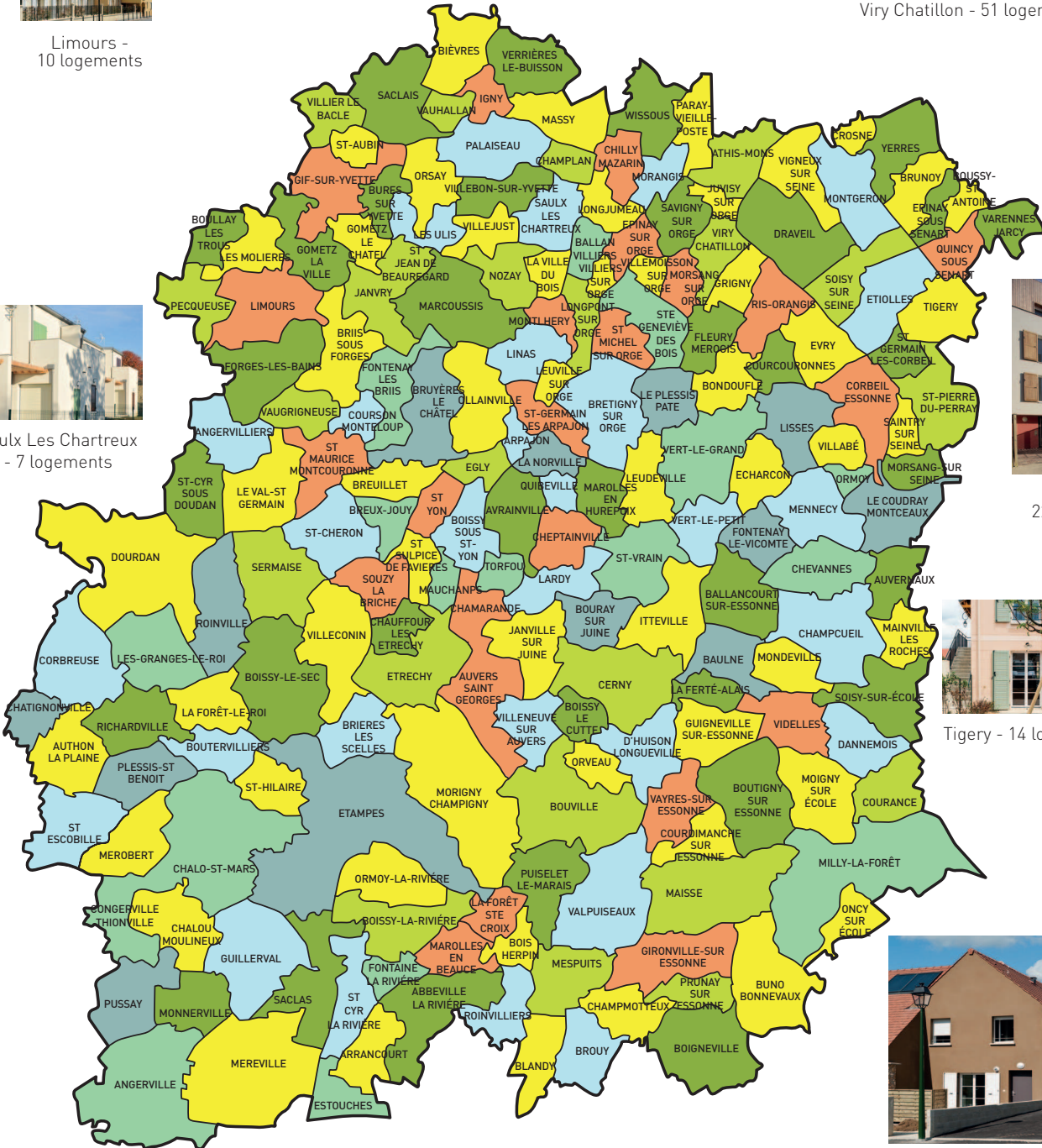
Juvisy - 22 logements



Tigery - 14 logements



Saintry sur Seine - 20 logements



26 803 demandeurs de logements sociaux sont aujourd'hui recensés en Essonne. Répondre aux besoins de tous les essonniens par une offre adaptée à leur situation et leurs ressources est une priorité de l'État.

Ainsi, la dynamique de production de logements doit se poursuivre et s'accroître.

2011 a été une année record en termes de production de logements. 5 191 logements ont ainsi été financés par l'État, soit quatre fois plus de logements qu'en 2003. Cet effort de production est notamment consenti par les communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU qui ont un taux de logements sociaux inférieur à 20%. En particulier, au cours de la période triennale 2008/2010, 13 communes précédemment en constat de carence ont signé avec l'État un Contrat de Mixité Sociale.

Cette démarche vise à accompagner les communes dans leurs actions en termes d'urbanisme et d'aménagement afin qu'elles atteignent leur objectif de production. Au cours de cette période triennale, sur ces 13 communes, 980 logements sociaux ont ainsi pu être financés alors que l'obligation s'élevait à 528 logements. 10 de ces communes ont ainsi pu sortir de la carence.

Au-delà de ces aspects quantitatifs de production, l'amélioration de l'habitat existant constitue un enjeu majeur dans un département marqué par d'importantes zones urbaines sensibles, par de nombreuses copropriétés dégradées et par des centres anciens dégradés qui sont tous une source potentielle d'habitat indigne. L'intervention de l'ANRU et de l'ANAH dans ces différents domaines vise à traiter ces questions aussi variées que complexes.

S'agissant de la lutte contre l'habitat indigne, les récentes condamnations de marchands de sommeil – deux ans de prisons pour un marchand de sommeil de Grigny 2 et saisie des biens d'un marchand de sommeil à Maisse – marquent un signal fort.



Sommaire

1 La territorialisation des politiques de l'habitat

1.1 - La production de logements en Essonne	p 10
1.2 - Les Programmes Locaux de l'habitat (PLH).....	p 22
1.3 - Les évolutions des outils d'urbanisme en faveur du Logement.....	p 28
1.4 - La mise en oeuvre de la l'article 55 de la loi SRU	p 34

2 Développement et amélioration de l'offre de logements

2.1 - Le Parc Public.....	p 42
2.2 - L'amélioration du Parc Privé.....	p 50
2.3 - L'accession sociale à la propriété	p 62
2.4 - La mobilisation du foncier public pour le logement.....	p 66

3 Le programme national de rénovation urbaine (PNRU)

3.1 - L'Essonne : 24 quartiers en rénovation urbaine	p 74
3.2 - Un programme en pleine phase opérationnelle	p 80
3.3 - L'accompagnement social des transformations urbaines.....	p 86

4 Le logement des personnes défavorisées et les politiques sociales de l'habitat

4.1 - La mise en oeuvre du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage	p 94
4.2 - Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)	p102
4.3 - L'hébergement et le logement temporaire	p106
4.4 - La mise en oeuvre du Droit au Logement Opposable (DALO).....	p112
4.5 - L'accès au logement	p116
4.6 - Les rapports locatifs	p124
4.7 - La Commission Départementale de Conciliation (CDC)	p128

